

Le Président de l'Université

à

Madame Anissa HABANE
Monsieur Stéphane MAGOAROU
Monsieur Dominique SCHEERS
Co-secrétaires généraux de la CGT –
Université de Lille

Lille, le 21 décembre 2018

Madame, Messieurs,

Je fais suite à votre courrier du 18 décembre relatif à une « prime de fin d'année pour les travailleurs de l'Université de Lille ». En effet, suite aux annonces de Monsieur le Président de la République du 10 décembre dernier, vous sollicitez le versement d'une prime de fin d'année pour tous les personnels de l'Université.

Je vous informe que je ne peux, à ce jour, accorder une suite favorable à votre demande. En effet, l'annonce du Président de la République est en cours de mise en application. Un projet de loi portant « mesures d'urgence économiques et sociales » a ainsi été présenté le 19 décembre en conseil des ministres. Il est en cours d'examen par l'assemblée nationale et le sénat.

L'article 1^{er} de ce projet de loi semble restreindre l'application du dispositif au secteur privé puisqu'il modifie les dispositions du code du travail. Je ne dispose à ce stade d'aucune information sur l'applicabilité du dispositif à la fonction publique, et dans ce cas, sur les modalités de compensation financière par l'Etat, dans un contexte budgétaire vous le savez, déjà tendu.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Christophe CAMART

